

et d'avoués.

adopté par 15 voix contre 10.

2/ Missions de M. le Maire. Remboursement de frais de chemin de fer.

M. le Maire, fait connaître qu'il s'est rendu fin septembre à Wordeich (Allemagne) pour se documenter à l'occasion d'un congrès des stations balnéaires d'Allemagne sur les activités d'une station balnéaire et notamment sur la thalassothérapie.

Sans quelques jours, il devra participer au congrès de l'association internationale des Salins, des congrès à Salzbourg.

Il y a lieu de rembourser à M. le Maire le montant de ses frais de voyage. M. le Maire déclare renoncer à tous ses frais de séjour à l'exception des frais de transports proprement dits.

Le Conseil Municipal

- décide de rembourser à M. le Maire ses frais de chemin de fer pour les deux voyages en cause, soit la somme de 106.580 frs (43.820 frs pour Wordeich et 62.760 frs pour Salzbourg).

- dit que le mandat sera imputé sur le crédit réservé à cet effet: remboursement de frais de missions - chap. XXX art. 2. du budget 1959

adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

M. le Maire
M. le Maire
M. le Maire

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

le 28.10.1959
le 9.11.1959
163